



## Droit visite et hébergement = droit ou devoir ?

Par **elodie87**, le 12/09/2011 à 10:13

Bonjour,

Je voulais savoir si le droit de visite et d'hébergement pour le père est un droit ou un devoir ? Je m'explique, mon compagnon a divorcé l'année dernière, en consentement mutuel. La garde devait être d'un we sur 2 et la moitié de leurs vacances scolaires s'il n'y avait pas d'accord entre eux. Mais il y a eu un accord, c'est devenu un we sur deux et la moitié de ses congés à lui.

Sans le consulter avant, son ex a décidé de changer ça, et qu'il aurait la garde un we sur 2 et la moitié de leurs vacances.

A - t - elle le droit ?

Mon compagnon peut-il refuser le changement ?

Que se passerait-il s'il refusait ?

(ses enfants connaissent notre situation financière et comprendraient très bien)

Nous avons un enfant ensemble, il verse à son ex 400 € par mois (dont 300 € de pension alimentaire pour 2 enfants). Nous avons des fois des fins de mois un peu serrées, et il craint que ce sera plus dur financièrement surtout pendant les congés d'étés, vu qu'il les aura tout un mois mais devra quand même payer la pension.

Quelle solutions a-t-il ?

Merci d'avance pour vos réponses, cordialement.

Par **Domil**, le 12/09/2011 à 14:16

[citation]Mon compagnon peut-il refuser le changement ? [/citation] elle ne fait qu'appliquer le jugement

Il peut refuser de voir ses enfants (avoir des enfants, ce n'est pas simplement les avoir quand on ne travaille pas), elle pourra demander une augmentation de pension.